

Pour vous abonner à la Lettre  
Entreprises & Défense [LIEN](#)

## Repères

Flux Etat - Base industrielle  
et technologique de Défense  
(BITD) :

Dépenses d'équipement de  
la Défense : 7.684 M€ (1.023  
sociétés)

Crédit Impôt Recherche :  
82,9 M€

Crédits et restitutions d'im-  
pôts : 43,1 M€

Part de la BITD dans le  
total des exportations de la  
France :

18,9 (2013)  
19,1 (2014)  
19,8 (2015)

Effectifs des réservistes opé-  
rationnels :

54.374 en 2015  
53.279 en 2016

Emploi des réservistes opé-  
rationnels :

19,14 % sans activité  
41,15 plus de 20 jours d'acti-  
vité par an  
26,78 % plus de 30 jours

Budget de l'action sociale en  
2015 : 178 M€  
(prestations sociales  
98,8 M€)  
(délivrance de prêts  
33,2 M€)  
(opérations d'infrastructure  
4,3 M€)

Logements à disposition du  
personnel de la Défense :

Métropole 45.218  
Outre-mer 4.089  
Etranger 1.466

Sources : ministère de la Défense  
et rapports parlementaires.

## Partenaire 2017



LA DÉFENSE DE VOTRE SANTÉ

[www.groupe-uneo.fr](http://www.groupe-uneo.fr)  
<https://fr-fr.facebook.com/mutuelleUneo/>

## Trois questions au...

### Général de corps aérien Philippe Roos

Directeur central de la Structure intégrée du maintien  
en condition opérationnelle des matériels aéronautiques  
de la Défense (SIMMAD)



#### Pourriez-vous nous présenter la SIMMAD et ses missions ?

La SIMMAD est un organisme à vocation interarmées chargé d'assurer la meilleure disponibilité des aéronefs, drones, équipements de missions, radars, matériels d'environnement, d'en maîtriser les coûts de soutien et de garantir la cohérence des actions de maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels aéronautiques des trois armées, de la DGA essais en vol, de la Gendarmerie nationale, de la Sécurité civile et des Douanes. Elle bénéficie de délégations du ministre et des chefs d'état-major d'armée pour exercer, sur le parc aérien de la défense, la maîtrise d'ouvrage du MCO aéronautique. L'action de la SIMMAD consiste à faire réaliser les prestations de MCO sur la base d'une couverture contractuelle adaptée, de bout en bout, c'est-à-dire des centres industriels aux théâtres d'opérations, à gérer le patrimoine aéronautique de l'État, à contribuer à la sécurité aérienne, à participer à la définition de la politique générale du MCO aéronautique et à conduire des actions de cohérence et d'optimisation de ce MCO.

#### Quelles sont les priorités auxquelles doit faire face la SIMMAD aujourd'hui ?

Le niveau actuel d'engagement en OPEX et dans les missions permanentes de protection fait peser des contraintes fortes sur l'ensemble du MCO aéronautique et sur la disponibilité globale des flottes d'aéronefs. L'accélération de la consommation de potentiel, les usures liées à l'emploi en environnement sévère des machines, les mises à hauteur capacitaires des aéronefs sont les conséquences de ce tempo opérationnel élevé qui augmentent les charges sur les systèmes de maintenance des forces ou de l'industrie, provoquant dans certains cas leur saturation. L'hétérogénéité des parcs aériens apporte aussi son lot de complexité puisqu'il faut gérer des flottes vieillissantes dont la fiabilité décroît et des flottes de nouvelle génération qui manquent encore de maturité.

Pour garantir un haut niveau de disponibilité indispensable à la bonne réalisation des missions opérationnelles et pour entretenir une capacité de régénération du potentiel suffisante capable de maintenir le niveau d'entraînement des forces, la SIMMAD s'appuie sur les maîtrises d'œuvre opérationnelles, les forces, et industrielles étatiques (SIAé) ou privées et les engage dans l'atteinte des objectifs en développant des relations de partenariat plus poussées, plus intégrées, décloisonnées. L'amélioration de la performance du MCO aéronautique passe aussi par plusieurs modernisations : l'évolution de la gouvernance en logique de milieu, la réorganisation de la SIMMAD, le développement d'un système d'information unifié et fédérateur, le déploiement d'une « supply chain » cohérente et continue, les plans de transformation digitale et d'innovations.

#### Quels sont les liens de la SIMMAD avec le monde de l'entreprise ?

La SIMMAD dépense aujourd'hui 2,6 Md€ pour soutenir un parc de 1250 aéronefs âgés en moyenne de 26 ans et de 46 types différents. Le service industriel de l'aéronautique (SIAé) est le premier prestataire industriel. Les grands groupes sont bien représentés et pour certains parcs de base civile, la SIMMAD bénéficie d'apports croisés. La dimension PME est systématiquement intégrée dans nos processus d'achat, la commande directe représentant 40 M€/an et la commande indirecte prépondérante via les maîtres d'œuvre industriels qui s'appuient sur un très large tissu d'ETI, PMI ou PME. Enfin, nous veillons à l'amélioration continue du délai global de paiement qui est à 23 jours aujourd'hui et qui va rejoindre l'objectif des 20 jours.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2017 [LIEN](#)

## Infos

### L'application d'alerte mobile SAIP

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG) ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone « SAIP » (Système d'alerte et d'information



des populations). Disponible sur Apple Store et Google Play cette application gratuite permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information des populations (SAIP) existant et s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

### Don de sang au profit des militaires blessés et des patients traités dans les hôpitaux militaires

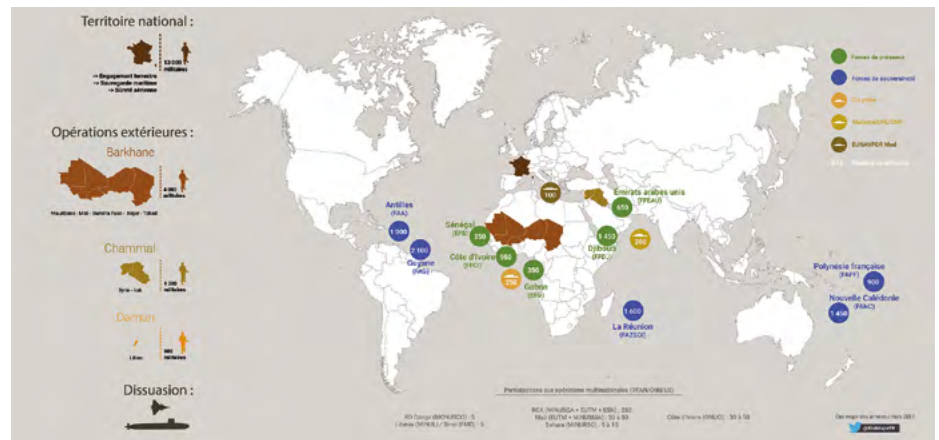


Le Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) recherche en permanence des donneurs. Téléchargez la plaquette réalisée avec le soutien de l'Association des entreprises par-

tenaires de la Défense présentant le CTSA, son expertise et les modalités de don (don classique « sang total » don de plaquettes ou de plasma) [LIEN](#)

### Déploiements opérationnels des forces armées

Plus de 30.000 militaires engagés.



## Grand angle

### La Fédération des clubs de la défense (FCD)



Depuis près de 60 ans, la Fédération des clubs de la défense (FCD) est au service du sport et de la culture au profit de la « communauté Défense » mais également de la société civile. Aujourd'hui, près de 165.000 adhérents partagent leurs passions à travers plus de 200 types d'activités déployées au sein de 408 clubs issus des armées, de la gendarmerie, de la direction générale de l'armement... tant en métropole, qu'outre-mer et à l'étranger.

Elle représente près de 170.000 adhérents : des actifs, des familles et retraités de la communauté défense, mais aussi des personnes du monde civil en harmonie avec ses valeurs.

Acteur essentiel de la mise en œuvre de la politique sociale du ministère de la défense, la fédération des clubs de la défense est également un interlocuteur privilégié de la politique sportive des armées.

La fédération des clubs de la défense est membre du comité national olympique et sportif français (CNOSF). En outre, elle a signé

des conventions avec de nombreuses autres fédérations sportives et culturelles nationales.

Enjeu de son engagement auprès du ministère de la Défense, la fédération des clubs de la défense contribue à la cohésion sociale de la « communauté Défense » :

- Le club au centre de la politique de cohésion sociale.
- L'accueil des handicapés, une préoccupation majeure.
- L'intégration sociale des jeunes en difficultés.
- Le soutien des militaires blessés et des familles de morts en opérations.
- Penser et agir « développement durable ».

La Fédération des clubs de la défense en quelques chiffres :

- 408 clubs en métropole, outre-mer et à l'étranger.
- 120 disciplines sportives.
- 33 championnats sportifs nationaux.

- 33 conventions avec des fédérations sportives ou culturelles
- 80 disciplines culturelles.
- 19 salons artistiques régionaux et nationaux.

Pour en savoir plus :

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

[contact@lafederationdefense.fr](mailto:contact@lafederationdefense.fr)

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Violet - Raymond Wey

### Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2017 avec le soutien de la mutuelle Unéo.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.

Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.

Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.

Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.

Mail : [contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr](mailto:contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr)

ISSN 2114-7019

Tous droits réservés.

Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : [contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr](mailto:contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr)